

**Mairie de Malataverne
Drôme**

**Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal des Jeunes
du vendredi 27 janvier 2017 à 17h00**

L'an deux mille dix-sept, le vendredi vingt-sept janvier à dix-sept heures, le Conseil Municipal des jeunes de la Commune de Malataverne s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Vincent MAZOYER et Monsieur Sébastien POINT-RIVOIRE, référents du CMJ (équipe d'accompagnement).

Nombre de conseillers en exercice : 9

Présents : 8

Procurations : 0

Absente excusée : 1

Présents : Margot ALLIEZ, Jihan BENZIK, Sarah CASSAGNE, Shaïnès DAHMOUN, Tristan GRANJON, Elyne JAILLON, Léonie MICHEL, Aurélien ROQUES.

Procurations : -

Absente excusée : Ninon POULIN

1/ Election du Maire et du 1^{er} adjoint du CMJ :

Les règles de l'élection sont rappelées par Vincent MAZOYER et Sébastien POINT-RIVOIRE. Le vote est fait à bulletin secret. Chaque conseiller vote pour un candidat à l'aide des bulletins fournis par l'équipe d'accompagnement. Le candidat qui obtient plus de 50% des votes est élu comme maire du CMJ. Si aucun candidat n'obtient 50% des voix au premier tour, il est organisé un second tour pour lequel les deux candidats ayant le plus de voix sont qualifiés. En cas d'égalité entre les candidats, le plus âgé est qualifié au second tour. En cas d'égalité entre les candidats, au second tour, le plus âgé est élu Maire du CMJ.

Les candidats pour la fonction de maire du CMJ sont :

- **Margot ALLIEZ,**
- **Jihan BENZIK,**
- **Shaïnès DAHMOUN,**
- **Tristan GRANJON,**
- **Léonie MICHEL.**

A l'issue des votes du premier tour, les résultats sont: Margot (2 voix), Jihan (2 voix), Shaïnès (1 voix), Tristan (2 voix), Léonie (1 voix).

Aucun candidat n'ayant atteint plus de 50% des suffrages un second tour est organisé. Trois candidats ayant 2 voix, le bénéfice de l'âge qualifie Jihan et Tristan pour le second tour.

A l'issue du second tour les résultats sont : Jihan (4 voix), Tristan (4 voix).

Jihan est élue maire du CMJ au bénéfice de l'âge.

Les candidats pour la fonction de 1^{er} adjoint du CMJ sont :

- Sarah CASSAGNE,
- Shâïnès DAHMOUN,
- Tristan GRANJON,
- Léonie MICHEL,

Chaque conseiller vote pour un candidat à l'aide des bulletins fournis par l'équipe d'accompagnement. Le candidat qui obtient plus de 50% des votes est élu comme 1^{er} adjoint du CMJ. Si aucun candidat n'obtient 50% des voix au premier tour, il est organisé un second tour pour lequel les deux candidats ayant le plus de voix sont qualifiés. En cas d'égalité entre les candidats, le plus âgé est qualifié au second tour. En cas d'égalité au second tour entre les deux candidats, le plus âgé est élu.

A l'issue des votes les résultats sont : Sarah (3 voix), Shâïnès (1 voix), Tristan (3 voix), Léonie (1 voix).

Aucun candidat n'ayant atteint plus de 50% des suffrages, un second tour est organisé entre Sarah et Tristan.

A l'issue du second tour, les résultats sont : Sarah (2 voix), Tristan (6 voix).

Tristan est élu 1^{er} Adjoint du CMJ.

2/ Approbation du règlement intérieur du CMJ :

Sébastien POINT-RIVOIRE soumet comme le prévoit le règlement intérieur du CMJ (art.18) la validation de ce règlement par les élus lors de la première réunion du CMJ. Ce règlement intérieur est disponible sur le site internet de la commune.

Après en avoir débattu, l'approbation du règlement intérieur du CMJ est votée par :

Pour : 8 voix, abstention : 0, contre : 0.

La séance est levée à 17h45.

Le CMJ 2017-2019 sera présenté lors des vœux du Maire le jour même à 18h30.